

ÉDITORIAL

RENTRÉE UNIVERSITAIRE D'UNE GRANDE INTENSITÉ

NICOLE BLOUIN

La rentrée universitaire s'effectue pour toutes et tous dans un mouvement d'une grande intensité. Les premiers contacts en classe sont d'une importance considérable pour les chargées et chargés de cours qui prennent la tâche d'enseignant universitaire avec tout le professionnalisme qu'exige l'enseignement supérieur et toute la passion que suscite cette relation pédagogique avec les étudiantes et les étudiants.

On s'y prépare, le plus souvent longtemps à l'avance, quand cela est possible... Car il arrive encore trop fréquemment que des attributions tardives, parfois quelques heures avant le début du cours, placent une ou un chargé de cours dans une situation pour le moins embarrassante; et l'embarras croîtra sensiblement, s'agissant d'un nouveau cours à dispenser. Les causes en sont multiples et souvent intolérables, contrevenant même, parfois, à la convention collective et ceci est inacceptable. Ces situations anormales nous rappellent trop vivement la précarité structurelle et viennent troubler inutilement la tâche d'enseignement. Faut-il rappeler aux administrations de proximité comme aux responsables des ressources humaines, que c'est toujours aux étudiantes et aux étudiants que les chargées et chargés de cours pensent en premier, lorsqu'ils exigent un traitement raisonnable, juste et équitable, conscients qu'ils sont de l'importance de leur contribution à la communauté universitaire et de son inéluctable nécessité?

Nous pensons, comme organisation syndicale, qu'il serait beaucoup plus productif, pour le fonctionnement universitaire, de développer des attitudes de concertation et de collégialité dans la façon de résoudre nos divergences, de préférence à cette étrange tendance à privilégier les jeux d'affrontement que certains favorisent, attitude non exempte d'un mépris d'un autre âge.

L'heure est plutôt au rassemblement de toutes les forces de la communauté universitaire pour faire front à cette sournoise tentative ministérielle d'entraîner nos universités québécoises sur la dangereuse pente de la marchandisation de l'éducation. Le risque est trop grand de voir cette concentration de pouvoirs entre les mains de représentants externes massivement majoritaires, ignorant les réalités vécues au sein des universités, monopoliser le pouvoir universitaire. Ils ne pourront longtemps résister aux sirènes conservatrices et libérales qui les pousseront à traiter les missions d'enseignement et de recherche de nos institutions comme des marchandises pouvant générer des profits, détruisant, de fait, ce qui a été si péniblement construit au cours des dernières décennies, soit un enseignement démocratique pour tous au service de notre société.

Le danger d'un gouvernement majoritaire qui peut faire voter une loi malgré l'unanime opposition de toute la communauté universitaire québécoise n'a de limites qu'une forte et consensuelle opposition se dotant de moyens efficaces pour le faire reculer, comme il recule chaque fois qu'une mobilisation populaire rejette clairement ces tentatives néolibérales de transformer le modèle québécois.

Le SCCCUL s'est engagé résolument dans cette résistance au côté de sa fédération, la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec FNEEQ-CSN et, au niveau local, avec le RASUL, Regroupement d'associations et de syndicats de l'Université Laval représentant plus de 50 000 personnes, qui s'est prononcé clairement contre le projet de loi 38 sur la gouvernance. À ce stade du bras de fer entre le ministère de l'Éducation et les universités, nous ne pouvons qu'espérer que la haute direction de l'Université Laval se tiendra résolument au côté de cette communauté universitaire qui l'a démocratiquement élue. Il sera ainsi démontré, de façon indiscutable, que l'université n'est pas une

SOMMAIRE

- 1 Rentrée universitaire d'une grande intensité
- 2 Congrès du COCAL
- 3 Chronique du CRT
- 4 Enith Ceballos, agente de relations du travail
- 5 Il y a plusieurs façons de dire non
- 5 Chargées et chargés de cours en lien d'emploi
- 6 Fondation... 40% de crédit d'impôt
- 7 Année universitaire 2009-2010
- 8 Bilan financier 2008-2009
- 9 Sarah Benalil gagnante de la bourse *Persévérance*
- 10 Gouvernance des universités : la table des partenaires universitaires réclame le retrait du projet de loi 38
- 11 Les négociations au SCCCUQAT
- 12 Chapeau
- 12 Pour nous joindre

DU 13 AU 15 AOÛT 2010

LE CONGRÈS DU COCAL IX À L'UNIVERSITÉ LAVAL

NICOLE BLOUIN

The Coalition on Contingent Academic Labor Conference (COCAL) tient à tous les deux ans un congrès international qui rassemble entre 250 et 300 enseignantes et enseignants de l'enseignement supérieur à statut précaire, délégués de différentes organisations et associations syndicales, en provenance des États-Unis, du Canada et du Mexique.

En 2006, le congrès du COCAL a eu lieu à l'Université Simon Fraser de Vancouver et en 2008, à l'Université de San Diego. À l'issue de la rencontre du COCAL VIII à San Diego, les déléguées et délégués avaient décidé de tenir leur prochain congrès soit au Mexique, soit au Québec. La délégation québécoise s'était faite la porte-parole en faveur de la tenue du COCAL au Mexique afin de témoigner sa solidarité aux collègues enseignants mexicains qui vivent la privatisation, et dont les conditions de travail sont extrêmement difficiles.

En raison de l'aggravation de la situation politique au Mexique, le deuxième choix, pour la tenue du congrès au Québec a été retenu, et l'offre d'organiser le congrès à l'Université Laval a été faite aux membres du SCCCUL qui ont favorablement accueilli cette demande lors de l'assemblée générale du 28 août dernier.

En 2010, en qualité de syndicat hôte, et au nom de tous les syndicats membres du Regroupement université de la FNEEQ-CSN, le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL) accueillera les

délégués du COCAL IX au Pavillon Alphonse-Desjardins de l'Université Laval, les 13, 14 et 15 août.

La question de l'enseignement supérieur dans les trois pays représentés au COCAL a donné lieu, lors des congrès précédents, à des échanges d'un grand intérêt en raison de situations vécues de façon fort différente dans les diverses organisations syndicales sur le continent nord américain.

Rappelons que depuis le début de la syndicalisation des chargées et chargés de cours au Québec il y a 30 ans, la réalité des personnes qui enseignent principalement au premier cycle universitaire a évolué. Au cours des dernières années, les chargés de cours, même s'ils continuent à occuper des emplois à statut précaire, ont réussi à améliorer leurs conditions de travail grâce, entre autres, à la négociation concertée et à la mobilisation de leurs membres. Ils se sont aussi intégrés aux structures des universités et participent maintenant activement à l'accomplissement des missions des établissements universitaires.

La situation vécue par les collègues-enseignants dans le reste du Canada, aux États-Unis et au Mexique n'est malheureusement pas tout à fait la même. Au nombre des différences notables, on peut mentionner la notion de liberté académique qui n'est pas reconnue dans de nombreux établissements d'enseignement au Canada et aux États-Unis ainsi que la non reconnaissance du syndicalisme pour la grande majorité des chargés de cours au Mexique. ♦

ÉDITORIAL (suite)

entreprise privée et ne peut être traitée comme telle, en faisant fi de sa culture et de ses traditions qui placent au cœur de son développement, que l'on souhaite tous durable, la collégialité.

Les chargées et chargés de cours qui contribuent, jour après jour, au dynamisme de l'Université Laval, ne seront certainement pas les derniers à s'engager dans cette voie. Bonne session à toutes et à tous. ♦

ALINE PAGEAU LAUZIÈRE

Perfectionnement de courte durée

Lors de la réunion de l'Assemblée générale du 30 août dernier, les membres ont appuyé la proposition de négocier à la hausse le montant accordé au perfectionnement de courte durée (article 13.06 e). Ce volet court, décrit à l'annexe J de la convention collective, prévoit que «au cours de la même année financière, (du 1^{er} juin au 31 mai suivant), le chargé de cours peut recevoir un montant maximum de 1000 \$».

Cette proposition se voulait un réajustement lié au fait que ce montant n'avait pas été revu depuis plus de dix ans et qu'il ne rencontrait plus les exigences requises lors de l'assistance à des colloques ou à des congrès. De plus, elle n'impliquait aucun montant supplémentaire, mais plutôt une répartition nouvelle des budgets déjà existants.

Il avait donc été convenu de négocier un montant de 2500 \$ qui serait davantage représentatif des coûts relatifs à la participation des chargés de cours à leur vie professionnelle. Le Comité des relations du travail avait été mandaté pour procéder à la négociation requise et il a rencontré les représentants du Vice-rectorat aux ressources humaines le 16 septembre dernier.

La réponse obtenue a été sans équivoque. Par principe, la partie patronale refuse d'ouvrir la convention.

Perfectionnement de longue durée

Nous invitons les chargés de cours qui ont l'intention de soumettre des projets au concours de perfectionnement de longue durée du **15 novembre prochain** à lire attentivement le dernier paragraphe concernant ce perfectionnement dans l'annexe J de la convention collective. On y voit que le comité de perfectionnement évalue les projets en fonction de priorités précises. Parmi celles-ci, les chargés de cours ne doivent pas oublier de mettre en valeur, **et de façon explicite**, «la pertinence des activités **pour le perfectionnement du chargé de cours**».

Une histoire de chargé de cours

Un chargé de cours se voit attribuer un cours pour la session d'hiver, et ce, durant le mois de juillet. À ce moment, il éprouve des difficultés à gérer correctement les «pourriels» qui s'accumulent dans son ordinateur et ne prend pas connaissance de cette attribution. En septembre, il apprend qu'il avait reçu une attribution à laquelle il n'a pas répondu.

La convention est sauve. L'unité a avisé le chargé de cours par voie électronique. Celui-ci n'ayant pas répondu de manière vérifiable dans un délai de 10 jours ouvrables, son attribution est annulée et elle est dirigée vers un autre collègue.

Au-delà de la convention et des gestes stéréotypés, où est dans cette histoire la reconnaissance à manifester à un chargé de cours de longue date par un département à la recherche de services professionnels? Au-delà du texte, une secrétaire de département qui connaît bien son monde peut-elle se permettre de donner un coup de fil pour savoir comment il se fait que ce chargé de cours n'a pas donné signe de vie?

Nous convenons qu'aucune obligation n'est faite au département au-delà des phrases de la convention. Mais il n'en reste pas moins vrai que ce chargé de cours peut se sentir floué, abandonné par un département qu'il sert depuis de nombreuses années. La reconnaissance est le facteur qui soude l'employé à son employeur. C'est ce facteur aussi qui décourage les personnes qui en sont privées. Nulle part cette reconnaissance n'est érigée en obligation, mais elle serait volontiers souhaitable afin que les relations humaines accompagnent et enrichissent les relations du travail conventionnées.

Un beau projet mort-né

Dans la foulée de la journée d'étude du 5 mai dernier sur les cours à distance et des discussions qui ont suivi, le SCCCUL a soumis au Comité de perfectionnement un projet de mentorat pour les cours à distance, et ce, conformément à l'article 13.05 a) à l'initiative du Syndicat.

Nous savons qu'il existe déjà plusieurs solutions de rechange offertes par l'Université, tant par le Bureau de la formation à distance que par le Bureau des services pédagogiques. Nous croyions naïvement qu'un service de mentorat offert par le Syndicat à ses membres

pouvait remplir cet espace de discussion qui rassure quand on est mandaté pour mettre un cours en ligne.

Nos objectifs étaient clairs. Le mentorat permettrait :

- d'assurer un perfectionnement tangible pour les chargés de cours impliqués;
- d'échanger et de partager des expériences pédagogiques entre pairs;
- de comprendre les besoins mutuels liés à de nouvelles charges;
- de passer plus facilement du cours « en présence » au cours sur Internet;
- de favoriser un épanouissement professionnel à la fois pour le mentor et pour la personne en apprentissage.

Nous aurions pu mettre sur pied une équipe de quelques mentors qui auraient pu être consultés par des chargés de cours nouvellement impliqués dans les cours à distance. Ce réseau aurait permis de tisser des liens professionnels entre nous, et ce, pour le mieux-être de nos directions départementales et en bout de course de nos étudiants.

Sitôt proposé, sitôt refusé. Notre projet ne revivrait que si nous allions chercher l'aval du Bureau de la formation à distance et des directions départementales, ce que nous refusons de faire. Un projet à l'initiative du Syndicat doit rester à l'initiative du Syndicat. Voilà où nous en sommes.

Moment important à retenir

Nous vous rappelons que l'article 8.11 de la convention collective précise que : « Une fois par année, **entre le 15 et le 31 octobre**, un chargé de cours peut demander au responsable de l'unité la reconnaissance de profils d'engagement (PECC). »

Nous vous invitons à consulter la liste des profils d'engagement de votre département ou faculté et à demander les PECC (s) que vous n'avez pas et qui correspondent à vos compétences. Cet ajout vous permettra d'élargir l'éventail des cours que vous pouvez donner.

L'annexe C de la convention collective peut vous servir de guide pour formuler votre demande. Le responsable de l'unité examine celle-ci

à la lumière du dossier d'où l'importance de joindre votre curriculum vitae à jour et les documents justifiant votre demande. Au plus tard le 1^{er} décembre, le directeur de l'unité communique par écrit sa décision au chargé de cours et, en cas de refus, il en expose ses motifs.

À la recherche d'informations

Nous vous réitérons notre collaboration pour résoudre les problèmes liés au respect de la convention collective. N'hésitez pas à nous faire part de tout ce qui vous semble anormal ou non conforme à la règle. Il arrive parfois que, malgré notre assiduité à vérifier, des éléments d'information nous échappent. Nous comptons donc sur vous pour nous informer.

Pour plus d'informations sur l'un ou l'autre des sujets traités dans cette chronique, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 656-2202 ou par courriel crt@scccul.ulaval.ca. ♦

ENITH CEBALLOS AGENTE DE RELATIONS DU TRAVAIL

Le 28 août dernier, le SCCCUL tenait une assemblée générale au cours de laquelle Enith Ceballos, chargée de cours à l'École de langues, a été élue agente de relations du travail au Comité de relations du travail du syndicat.

Nous souhaitons la plus cordiale bienvenue à Enith, qui participe activement au Conseil syndical depuis 2002 et est membre du Comité d'information et de mobilisation. ♦



IL Y A PLUSIEURS FAÇONS DE DIRE « NON »

MIREILLE BOISVERT

Depuis la fin de la dernière négociation, le Syndicat en général et le comité des relations du travail en particulier, ont cherché à maintenir des relations harmonieuses avec les vis-à-vis patronaux. Au fil des jours, de nombreux problèmes se règlent par des échanges téléphoniques ou par courriel. Lorsque des situations sont plus complexes, nous nous assoyons ensemble et nous tentons de trouver un compromis. Nous n'arrivons pas toujours à une solution et nous comprenons que les intérêts d'un Employeur et d'un Syndicat ne peuvent toujours converger. Les discussions sont vives, intéressantes, enrichissantes, parfois frustrantes, mais le dialogue est toujours présent.

Lors de la rencontre avec la partie patronale du 16 septembre dernier pour négocier à la hausse le montant maximal pouvant être demandé pour le perfectionnement court,⁽¹⁾ mais en redistribuant autrement les montants déjà disponibles, nous nous sommes fait répondre que, par principe, il est hors de question de « réouvrir » la convention.

Pourtant, le Syndicat a accepté, par principe, la discussion en ce qui concerne la signature des formulaires d'adhésion au Syndicat. Après nous avoir fait part de sa difficulté de faire respecter la Convention qu'il avait par ailleurs

signée, nous avons accédé à la demande de l'Employeur qui consiste à envoyer par courriel le fameux formulaire.

Pourtant, la liste des activités d'enseignement (liste 5.07) nécessaire pour plusieurs aspects du travail des agents de relations du travail aurait dû être fournie par l'Employeur depuis le 10 août dernier selon la Convention signée par les deux parties. Nos vis-à-vis patronaux nous ont demandé d'être patients parce qu'ils éprouvaient des problèmes avec le nouveau système de gestion et, par principe, nous avons accepté de les entendre et de les attendre.

Plusieurs centaines de milliers de dollars qui devraient servir à la formation des chargés de cours, pour le bénéfice des étudiants, ne sont présentement pas utilisés à bon escient. Nous voulions discuter d'une solution à ce problème, chercher ensemble des façons pour mieux répondre aux besoins réels de perfectionnement des chargés de cours. Nous voulions simplement remédier à une situation qui, nous le croyions, ne pouvait faire l'affaire d'aucune des deux parties. Nous avons essayé pire qu'un refus argumenté. Nous avons subi un refus de la discussion, une fin de non recevoir...par principe. ♦

(1) Voir texte « Chronique du Comité des relations du travail » page 3, pour plus de détails.

CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS EN LIEN D'EMPLOI EN 2009

Voici les unités où il y a le plus de chargées et chargés de cours en lien d'emploi pour l'année 2009.

Lettres - École de langues	150
Faculté de Médecine dentaire	143
Dir. gén. de la formation continue - Enseignement sur mesure	113
Sciences éducation - Stages en enseignement	88
Sciences éducation - Dép. d'études sur l'enseignement et l'apprentissage	82
Faculté de Droit	78
Sciences sociales - École de service social	76
Aménagement, architecture et arts visuels - École des arts visuels	74
Faculté de Musique	61
Lettres - Département de langues, linguistique et traduction	61
Sciences administration - Département de management	59

FONDACTION...40% DE CRÉDIT D'IMPÔT... EN PLUS DES CRÉDITS REER!

GILLES FONTAINE

Depuis le 1^{er} juin 2009, les personnes qui souscrivent à Fondation, le Fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi, bénéficient de 10% de crédits d'impôt supplémentaires au Québec. Avec 15% au fédéral et 25% au Québec, les crédits d'impôt découlant d'une contribution à Fondation atteignent 40%. À ces crédits, il faut ajouter ceux accordés à titre de REER de 28,53% à 42,37% selon le revenu imposable.

Les souscriptions à Fondation seront toutefois limitées à 150 M\$ par année. Il faut donc faire vite pour en profiter... Ces crédits d'impôt, annoncés dans le budget 2009-2010 du gouvernement du Québec, seront en vigueur jusqu'à ce que Fondation atteigne une capitalisation de 1,25 milliard de dollars.

Quel est l'impact de ce nouveau crédit? Prenons un exemple.

Une personne chargée de cours qui gagne entre 38 000 \$ et 40 000 \$

Elle verse actuellement 50 \$ par période de paie à Fondation (26 périodes de paie)

Son déboursé net est de 18,74 \$ par période de paie

Au 1^{er} juin, elle verse 68,20 \$ par période de paie

Son déboursé net est toujours de 18,74 \$ par période de paie

Ainsi, sa contribution au REER sera augmentée de 473 \$ par année sans qu'elle ait à débourser un cent de plus!

L'Université Laval offre le service de retenue sur le salaire: informez-vous auprès de votre trésorier, Gilles Fontaine, au 418-656-2202.

« Créé en 1996, Fondation, le Fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi, fait partie d'un réseau d'institutions mises sur pied à l'initiative de la Confédération des syndicats nationaux. L'épargne collective et l'investissement en constituent les deux grands volets d'activité. Tout en facilitant l'accès à l'épargne-retraite des travailleuses, des travailleurs et de la population en général, le Fonds contribue à maintenir ou créer des emplois et à stimuler l'économie du Québec.

La mission fondamentale d'un fonds de travailleurs est de maintenir et de créer de l'emploi par des investissements auprès des **entreprises québécoises** en général. Fondation s'est aussi donné comme mission spécifique de se rendre plus disponible aux entreprises inscrites dans un processus de **gestion participative** et aux entreprises d'économie sociale (coopératives ou autres). Le Fonds favorise aussi les entreprises soucieuses de l'**environnement et d'un développement plus durable**. Partenaire financier de près d'une centaine d'entreprises québécoises, Fondation contribue au maintien et à la création de milliers d'emplois, partout au Québec.

Fondation investit au moins **60% de son actif net moyen de l'année précédente dans les entreprises québécoises**. Afin de stabiliser les revenus du Fonds, l'autre partie de l'actif est investie, entre autres, sous forme de titres à revenu fixe émis par des entreprises ou des institutions québécoises et canadiennes.» (Source: Fondation www.fondation.com)


Membre de *Question Retraite* depuis sa création en 2003, Fondation participe par ses interventions et activités à la sensibilisation des Québécoises et Québécois en matière de planification et de sécurité financière de la retraite.

Suite à la page 7

REER Fondation par retenue sur le salaire (RSS)		Exemples de montants annuels souscrits au REER Fondation		
		5 000 \$	3 000 \$	1 000 \$
26 périodes de paie (paie versée aux deux semaines)		Divisés par 26 + montant brut déduit par paie		
		192,31 \$	115,38 \$	38,46 \$
Revenu imposable		Avantages fiscaux Crédits + REER		
		En profitant immédiatement des avantages fiscaux, la paie nette est réduite d'environ :		
17 000 \$ à 38 385 \$	40 % + 28,53 %	60,52 \$	36,31 \$	12,10 \$
38 385 \$ à 40 726 \$	40 % + 32,53 %	52,83 \$	31,70 \$	10,57 \$
40 726 \$ à 76 770 \$	40 % + 38,37 %	41,60 \$	24,96 \$	8,32 \$
76 770 \$ à 81 452 \$	40 % + 42,37 %	33,90 \$	20,34 \$	6,78 \$
Rappel: octobre = mois de la planification financière de la retraite				

Nous vous invitons à visiter le site Internet www.monplan.ca et à participer au DÉFI 10%! Vous y découvrirez un vaste choix d'outils et de conseils pour mieux épargner pour l'avenir et vous pourriez même courir la chance de gagner l'un des trois placements REER d'une valeur de 2 000\$ en vous inscrivant au concours **MON PLAN, JE LE FAIS MAINTENANT.**

Pour en savoir plus sur *Question Retraite* et vous procurer son *Guide de la planification financière de la retraite* en version électronique, visitez le site de *Question Retraite* www.questionretraite.com (Source : www.fondation.com) ♦



ANNÉE UNIVERSITAIRE 2009•2010

Dates importantes à retenir

SESSION D'AUTOMNE 2009

⊙ Du 15 au 31 octobre
Demande de PECC
Période de demande de reconnaissance des profils d'engagement (PECC) (art. 8.11)

⊙ Le 15 novembre
Perfectionnement longue durée automne
Date limite du dépôt des demandes pour participer au concours de perfectionnement de longue durée pour les activités devant avoir lieu entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2010 (annexe J)

SESSION D'HIVER 2010

⊙ Avant le 15 février
Inscription annuelle
Envoi par l'unité de l'avis relatif à la période d'inscription annuelle (art. 10.05)

⊙ Le 15 février
Liste de classement
Mise à jour de la liste de classement pour chaque unité (art. 9.01)

⊙ Du 15 février au 15 mars
Inscription annuelle 2010•2011
Période d'inscription annuelle pour l'année universitaire 2010•2011 (art. 10.07)

⊙ Le 15 avril
Perfectionnement longue durée hiver
Date limite du dépôt des demandes pour participer au concours de perfectionnement de longue durée pour les activités devant avoir lieu entre le 1^{er} juin et le 31 décembre 2010 (annexe J)

SESSION D'ÉTÉ 2010

⊙ Le 1^{er} mai
Affichage indicatif des cours 2010•2011
Date limite de l'affichage de la liste indicative des cours et des tâches de l'année universitaire 2010•2011 (art. 10.04)

⊙ Au plus tard le 1^{er} juin
Attribution des cours 2010•2011
Attribution, la plus complète possible, des cours et des tâches pour l'année universitaire 2010•2011 (art. 10.13)

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval
COMITÉ DES RELATIONS DU TRAVAIL
Pavillon Alphonse-Desjardins, local 3304
Téléphone : 418-656-2202
Courriel : crt@scccul.ulaval.ca

BILAN FINANCIER 2008-2009

EN DATE DU 31 AOÛT 2009

GILLES FONTAINE

L'année financière du Syndicat s'est terminée le 31 août dernier par un surplus consolidé (Fonds de roulement et Fonds de négociation) de 112 663 \$. Le Fonds de négociation a vu ses actifs augmenter de 140 210 \$ alors que le Fonds de roulement a vu ses actifs diminuer de 27 547 \$.

La masse salariale des chargées et chargés de cours pour la période du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2009 a été de 26 295 627 \$ comparativement à 25 277 852 en 2007-2008. Il s'agit d'une hausse de plus de 4%. Cette hausse est attribuable à une hausse de la masse salariale de 2,32% à l'automne 2008, de 4,22% à l'hiver 2009 et de 7,23% à l'été 2009. Les hausses successives de rémunération de 2% en

mai 2008 et en mai 2009 ainsi que l'intégration à titre de chargées et chargés de cours des maîtres de français langue seconde expliquent en bonne partie cette hausse de la masse salariale.

Le nombre de chargées et chargés de cours sous-contrat a aussi évolué en 2008-2009, mais à l'inverse de celle de la masse salariale!

Pour en savoir davantage sur les États financiers 2008-2009 et le budget 2009-2010 de votre Syndicat, assistez à l'Assemblée générale statutaire de l'automne qui se tiendra au début du mois de décembre. ♦

Session d'automne	Nombre de chargés de cours	Session d'hiver	Nombre de chargés de cours	Session d'été	Nombre de chargés de cours	Total
2008	1 009	2009	991	2009	475	2 475
2007	1 044	2008	1 028	2008	473	2 545
2006	1 044	2007	1 043	2007	476	2 563

Et le recrutement de nouveaux chargées et chargés de cours?
Il y a eu en 2008-2009 moins de recrutement.

Session d'automne	Nouveaux chargés de cours	Session d'hiver	Nouveaux chargés de cours	Session d'été	Nouveaux chargés de cours	Total
2008	94	2009	83	2009	25	202
2007	128	2008	86	2008	18	232
2006	138	2007	123	2007	24	285

RENDEZ-VOUS LAVAL

31 AOÛT ET 1^{er} SEPTEMBRE 2009

ROBERT J. GRACE

Cette année, la thématique du kiosque du SCCCUL à la rentrée portait sur l'avenir de la gestion des universités au Québec. En effet, devant le projet de loi 38, qui porte sur la gouvernance des universités québécoises et qui prévoit une plus grande place aux intérêts externes du milieu universitaire dans la gestion même de l'institution, nous avons retenu trois principes fondamentaux qui doivent à notre avis guider toute forme de gouvernance à l'Université Laval: l'autonomie, la collégialité et la transparence.

Ainsi, en plus de donner de délicieuses pommes aux étudiants qui passaient au kiosque du Syndicat situé devant les portes du Grand Salon, nous avons distribué des feuillets d'information sur ce que notre syndicat estime être la bonne gouvernance à l'Université Laval (voir encadré). Et, comme à chaque année, nous invitons les étudiants de premier cycle à participer à la bourse *Persévérance*.

Tout en croquant une pomme, plusieurs centaines d'étudiants ont rempli et déposé le bulletin de participation pour la bourse. La gagnante, Sarah Benalil, poursuivra ses études en médecine en janvier 2010.

Les chargés de cours qui ont assuré la permanence au kiosque du SCCCUL cette année: Anne Beauchemin (histoire), Nicole Blouin (communication), Claude Brochu (langue, linguistique et traduction), Enith Ceballos (école de langues), Ruth Diaz Guerrero (architecture), Louis Lefrançois (histoire), Sylvain Marois (littératures), Isidore Néron (service social), Louise Néron (arts visuels), Nicolas Saucier (communication). ♦



SARAH BENALIL

GAGNANTE DE LA BOURSE PERSÉVÉRANCE

NICOLE BLOUIN

Depuis 10 ans, à l'occasion de Rendez-vous Laval, le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval offre une bourse d'études, la bourse *Persévérance*, aux étudiants-es inscrits à un programme de 1^{er} cycle à l'automne, afin de les inciter à poursuivre leurs études à la session d'hiver.

La bourse octroyée couvre tous les frais d'inscription de l'étudiant-e à la session d'hiver jusqu'à concurrence de cinq cours, pour un maximum de 1500\$.

La gagnante de cette bourse, Sarah Benalil, qui est originaire de Montréal entreprend ses études en médecine à l'âge de 30 ans afin de réaliser un rêve, celui de devenir médecin. Ayant constaté les grands besoins de la population en santé et la pénurie actuelle de médecins de famille, c'est en médecine familiale qu'elle a l'intention de se spécialiser.

Depuis l'âge de 19 ans, Sarah Benalil a occupé divers emplois sur le marché du travail. Elle a d'abord été hôtesse de l'air pour la compagnie Royal Aviation, ce qui lui a permis de faire plusieurs voyages en Europe et différents séjours dans les pays du sud. Par la suite, elle a occupé les fonctions de secrétaire juridique dans divers cabinets d'avocats.

Mais la médecine l'a toujours passionnée et elle a décidé de reprendre ses études en suivant des cours du soir au Cegep, ce qui lui a permis de constater qu'elle pouvait obtenir de bonnes notes et ainsi songer à réaliser ses aspirations professionnelles. Pour ce faire, elle a fait une année d'études en biologie l'an dernier à l'Université Laval afin de pouvoir être admise cette année à la Faculté de médecine.

Nos sincères félicitations à l'heureuse gagnante! ♦



LA TABLE DES PARTENAIRES UNIVERSITAIRES (TPU) RÉCLAME LE RETRAIT DU PROJET DE LOI 38

Dans le cadre d'une conférence de presse qui se tenait à la Tribune de la presse le lundi 21 septembre, la Table des partenaires universitaires (TPU) représentant près de 165 000 membres des organisations de l'ensemble de la communauté universitaire a interpellé la ministre Courchesne pour qu'elle retire le projet de loi 38 dans sa forme actuelle.

Rappelons que le gouvernement du Québec persiste à proposer un changement dans les pouvoirs et dans la composition des conseils d'administration (CA) des universités, en dépit de la réprobation généralisée du milieu universitaire. Ces changements, selon la TPU, centraliseront les pouvoirs entre les mains des représentants externes qui ignorent les réalités vécues au sein des universités.

Les membres de la TPU croient essentiel de renforcer la collégialité et la transparence. Pour ce faire, tous les membres de la communauté universitaire doivent être représentés au conseil d'administration afin de prendre

part aux décisions qui concernent leur université. C'est cette collégialité, inscrite dans une longue tradition, qui a fait ses preuves et qui assure la légitimité et la transparence nécessaires à la bonne gouvernance et au sentiment d'appartenance.

Plutôt que des réformes à l'emporte-pièce, les organisations du monde universitaire réclament plutôt des États généraux sur l'université qui permettraient une large réflexion sur l'avenir de l'université québécoise.

La TPU regroupe les organisations suivantes: la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU), la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), la Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche (PFFU), le Conseil québécois des syndicats universitaires (CQSU-AFPC), la Fédération des professionnelles (FP-CSN) et la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ). ♦

À l'Université Laval

Pour une bonne gouvernance

Dès septembre 2009, la Commission parlementaire de l'éducation tient des audiences publiques portant sur la gouvernance des universités québécoises (projet de loi 38). Les membres du SCCCUL affirment que la bonne gouvernance passe nécessairement par le maintien et le renforcement des principes fondamentaux de l'autonomie universitaire, de la collégialité et de la transparence, principes que le gouvernement néolibéral actuel remet dangereusement en question.

• Autonomie

Comme établissement d'enseignement et de recherche, l'Université ne peut être assimilée à une société d'état ou à une entreprise à but lucratif. Son autonomie doit être préservée dans sa mission de service à la collectivité québécoise en tenant compte de ses spécificités héritées de son histoire et de sa culture. L'Université ne peut, en aucun cas, être soumise aux intérêts privés.

• Collégialité

Les scandales financiers du secteur bancaire ont récemment fait la preuve des dangers d'une gouvernance dite « Top Down » qui se traduit par une hyperconcentration vers le haut du pouvoir de décision. Une bonne gouvernance des universités doit être fondée sur une collégialité représentative de tous les membres de la communauté universitaire.

Pour répondre à cette exigence, le Conseil d'administration doit être constitué à part égale de membres internes et de membres externes. Ces derniers doivent provenir de différents milieux, notamment des milieux sociaux, communautaires et culturels, et non seulement de celui des affaires.

• Transparence

Nous ne pouvons que souscrire à un contrôle rigoureux de l'utilisation des fonds publics, quoiqu'il faille dénoncer vigoureusement le sous-financement chronique des établissements d'enseignement supérieur. À l'Université Laval, le principe de la transparence implique le renforcement du rôle de l'Assemblée générale annuelle à laquelle le Conseil d'administration doit obligatoirement rendre des comptes.

Dans l'esprit de ces principes, nous réaffirmons que l'élection du recteur doit être faite par un collège électoral représentatif de la communauté universitaire, il en va de sa légitimité et de sa crédibilité.



Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval

SITE INTERNET DU SCCCUL NOUVELLE PRÉSENTATION

La nouvelle présentation du site internet du SCCCUL a été réalisée par la vice présidence aux communications Nicole Blouin, en collaboration avec Marc Philippe Parent, chargé de cours au département d'informatique et de génie logiciel et l'infographiste Michel Guay. Chaque membre de l'équipe du SCCCUL a été appelé à contribuer à la mise à jour du contenu.

La majeure partie de la documentation concernant les services et les structures du SCCCUL est complétée. Toutefois il nous reste encore certaines informations à ajouter dans des dossiers qui n'ont pas encore été finalisés par les instances, notamment les textes concernant les statuts et règlements. Nous vous invitons visiter le site à l'adresse suivante www.sccc.ulaval.ca et à nous faire part de vos commentaires et suggestions à : communications@sccc.ulaval.ca ♦



Coordonnées	Communications	Documentation	Organisation	Relations du travail	Formulaires	Liens
Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval 3324, rue de l'Université Pavillon Alphonse Desjardins Bureau 3324 Québec (Québec) Q1V 0A6 Téléphone: 418 646-2332 Téléfax: 418 655-0184 Courriel: sccc@ulaval.ca	<p>SCCCUL > Communications > Communiqués</p> <h3>Communiqués</h3> <p>Gouvernance des universités: la communauté universitaire dénonce l'entêtement de la ministre Courchesne</p>					

LES NÉGOCIATIONS AU SCCCUQAT

PUMA FREYTAG

LE 23 SEPTEMBRE 2009

Le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (SCCCUQAT) est toujours en négociation pour le renouvellement de la convention collective de ses 300 chargés-es de cours, échue depuis le 31 décembre 2008. Cette négociation vient achever le cycle de négociations regroupées du Regroupement des universités FNEEQ/CSN. Rappelons que conjointement à cette fin de cycle, un autre commence, et c'est aux chargés-es de cours de l'Université de Montréal (UDM) de mener le bal.

Tout ne se passe pas très bien à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT); il semble que l'art de la négociation avec son lot de règles et d'usages ne soit pas toujours bien saisi par les dirigeants de cette université implantée en région éloignée, et ce n'est pas sans avoir des répercussions importantes sur le fonctionnement des relations du travail au quotidien. Il semble que cela conduit les dirigeants de l'UQAT à utiliser, contre leurs chargés-es de cours qu'ils trouvent trop peu dociles, des moyens de pression peu compatibles avec le sens de l'éthique qui devrait présider aux relations du travail d'un établissement dédié à la transmission du Savoir et à la Recherche.

Dans un récent communiqué du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAT, nous pouvons lire des exemples inquiétants comme celui du refus de l'Université de verser aux chargés-es de cours l'augmentation salariale de 2% du PSG payable le 1^{er} janvier 2009 ou d'appliquer la clause remorque de leur convention en matière d'augmentation salariale payable le 1^{er} juin 2009. L'employeur refuse pour l'instant de verser les sommes dues, prétendant que ces clauses ne sont plus valides depuis que la convention est échue. Il faut toute la patience, la fermeté et le sens pédagogique de leur conseiller syndical, M. Paul Rose, pour expliquer à la partie patronale que, selon la loi, la convention continue de s'appliquer jusqu'à la signature de la prochaine et qu'il ne peut y avoir de vide juridique même sur les clauses à incidences monétaires. Un arbitrage a été demandé par la partie syndicale.

Autre exemple: l'Université demande au ministère du Travail la conciliation, certaine que cela permettra de mettre au pas ce syndicat récalcitrant. Désappointement! C'était bien mal connaître le rôle d'une telle médiation, qui se doit de faire preuve d'une grande impartialité sous peine de perdre toute crédibilité. Quelle déception pour les membres patronaux de la table de négociation...

Cette cécité juridique a de quoi effrayer tout négociateur de bonne foi. Pourtant, cette négociation avait commencé sur de bonnes bases. Les échanges entre les deux parties sont devenus houleux et la partie patronale semble avoir adopté une attitude de blocage complet en ce qui concerne les aspects monétaires de cette négociation, blocage d'autant plus incompréhensible que l'écart entre la position syndicale et celle de l'employeur se monte aujourd'hui à 2%...

Désireux de prendre à témoin la communauté universitaire et la population de la région de Rouyn-Noranda, les responsables syndicaux se sont souvent exprimés devant les médias. Les représentants du Regroupement se sont même déplacés à Rouyn-Noranda pour témoigner, de toutes les régions du Québec, leur solidarité à ce syndicat en lutte. Cette manifestation de soutien a eu une si forte répercussion dans les médias que la Haute Administration de l'Université d'Abitibi en a fait de vifs reproches au syndicat, sensible qu'elle est de son image à l'intérieur comme à l'extérieur du campus. Elle ne supporte pas que le syndicat puisse avoir une telle visibilité et qu'il obtienne ainsi de multiples signes de soutien. Ce à quoi le SCCCUQAT a rétorqué que ces moyens de pression sont légitimes, surtout dans un contexte où l'employeur semble délibérément étirer le temps des négociations. La population et toute la communauté universitaire ont le droit de savoir comment se déroule cette négociation commencée il y a déjà neuf mois.

Les avantages à publiciser ainsi le déroulement des négociations peuvent être parfois bien imprévisibles. Dans son dernier communiqué, l'exécutif du SCCCUQAT fait le constat que la question du rattrapage salarial avec les professeurs et celle de sa demande d'augmentations salariales soulèvent des questions bien embarrassantes pour la direction de l'université. Rappelons que pour le Regroupement FNEEQ, et ceci, dans un esprit d'équité salariale, il est indispensable de bien séparer dans les demandes monétaires des syndicats, la dimension « augmentations liées au coût de la vie » de celles du « rattrapage salarial » avec les rémunérations que reçoivent les professeurs pour le volet enseignement de leurs activités professorales. Cette légitime revendication, qui ne date pas d'hier, s'appuie sur les résultats de l'étude publiée par l'ISQ¹, recherche qui, jusqu'à présent, n'a jamais été sérieusement contestée. L'embarras produit

1 *Études sur la rémunération, les tâches et le statut des chargés de cours de l'université du Québec à Trois-Rivières*, Institut de la statistique du Québec, 22 octobre 1999 (<http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/remuneration/pdf/pdf99/rem-ugtr.pdf>)

Chapeau!

Maryse Laurendeau, chargée de cours à la Direction générale de la formation continue de l'Université Laval, a mérité récemment le titre de *Jeune personnalité d'affaires*, dans la catégorie Public parapublic et organisme à but non lucratif.

par la demande de rattrapage des chargés-es de cours de l'UQAT semblerait provenir du fait que *« les salaires réels des professeurs de l'UQAT ne correspondent pas à la rémunération qui est publiée par le rapport de l'ISQ, en tout cas, pas chez la moyenne des professeurs. Existerait-il une iniquité salariale chez les professeurs que l'employeur préfère ne pas exposer? Cela expliquerait le refus catégorique de verser une augmentation salariale sous la rubrique rattrapage, car ils devraient faire face aux professeurs! »* Il semblerait en effet qu'un usage récurrent de lettres d'entente personnalisées viendrait habilement contourner la convention des professeurs...

Les membres du SCCCUQAT ne souhaitent pas faire les frais de cette bizarrerie administrative, et exigent que l'employeur prenne ses responsabilités de dirigeant d'une institution publique et qu'il fasse régner la transparence! Et d'ajouter en conclusion de leur communiqué du 4 septembre 2009, *« Nous tenons à obtenir un rattrapage, et il n'est pas question que cela se passe sous la table de négociation!!!! »*

Une rencontre était prévue en présence d'un conciliateur le 17 septembre. Le syndicat espérait que la partie patronale soumettrait enfin des propositions qui se rapprocheraient

davantage des attentes syndicales. À défaut de quoi une assemblée générale spéciale serait convoquée avec à l'ordre du jour le vote de moyens de pression incluant la grève. Rien de significatif n'est sorti des dossiers patronaux, « une convocation à une assemblée générale spéciale sera acheminée aux membres la semaine prochaine, afin de procéder au vote de moyens de pression plus costauds » déclare le communiqué du SCCCUQAT rédigé à la suite de cette rencontre.

Nous ne pouvons qu'apporter notre soutien solidaire à nos collègues d'Abitibi et espérer qu'une entente rapide pourra être signée entre l'administration de l'UQAT et le syndicat des chargées et chargés de cours.

À la lumière de ces exemples navrants, nous ne pouvons nous empêcher de questionner cette façon agressive qu'ont un certain nombre d'universités québécoises de gérer les négociations des conventions collectives de leurs employés. Ne pourrait-il y avoir une autre approche, plus en phase avec la mission des universités, une sorte de laboratoire de relations du travail d'où pourrait émerger une exemplarité digne de nos institutions d'enseignement et de recherche et respectueuse de ses membres salariés? Quel beau défi cela serait! ♦

POUR NOUS JOINDRE

SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (SCCCUL)

2325, rue de l'Université, Pavillon Alphonse-Desjardins, bureau 3304 Québec (Québec) G1V 0A6

COURRIEL scccul@scccul.ulaval.ca
SITE INTERNET www.scccul.ulaval.ca/
TÉLÉPHONE 418-656-2202
TÉLÉCOPIEUR 418-656-3186

Veuillez prendre note que les bureaux du SCCUL sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h30. Toutefois, il vous est toujours possible de laisser un message sur la boîte vocale.

GARDEZ LE CONTACT

S.V.P., INFORMEZ-NOUS DE TOUT CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE OU ÉLECTRONIQUE

NOM _____ PRÉNOM _____

VOTRE DÉPARTEMENT, FACULTÉ OU ÉCOLE _____

NOUVELLE ADRESSE _____

TÉLÉPHONE _____

COURRIEL _____

Expresso

Volume XIV, numéro 1 – Septembre 2009

Expresso est publié par le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval inc. (SCCCUL) à l'intention de ses membres.

Coordination: **Nicole Blouin**
Comité de rédaction: **Nicole Blouin, Mireille Boisvert, Puma Freytag**
Textes: **Nicole Blouin, Mireille Boisvert, Gilles Fontaine, Puma Freytag, Robert J. Grace, Aline Pageau Lauzière**

Révision linguistique: **Claude Brochu**
Photos: **Louise Néron**
Infographie: **Pouliot Guay graphistes**

SCCCUL

2325, rue de l'Université
Pavillon Alphonse-Desjardins
Bureau 3304
Québec (Québec)
G1V 0A6
Téléphone: 418 656-2202
Télécopieur: 418 656-3186
Courriel: scccul@scccul.ulaval.ca
www.scccul.ulaval.ca/